

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par

M. Tardy, M. Hetzel, M. Berrios, M. Morel-A-L'Huissier, M. Vitel, M. Saddier, M. Guillet,
M. Breton, M. Gaymard, M. Lurton, M. Le Mèner, M. Sturni, M. Decool, Mme Ameline et
M. Tian

ARTICLE 29 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le présent projet de loi entend réduire les structures et les schéma, cet article créé un Conseil national des collectivités territoriales pour le développement culturel.

On peut tout de même espérer que le dialogue entre les collectivités et l'État existe sans qu'il y ait besoin de créer une instance spécifique.

En outre, cette création va à l'encontre de la nécessaire réduction du nombre d'instances consultatives voulue par le gouvernement.